

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Partie IIIC / 3^e série

du 18 août 2004

1. Le 18 août 2004, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen de mai 2004 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIC / 3^e série concernant les aérodromes de Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lugano-Agno, Bressaucourt et Lausanne-La Blécherette (adaptation) est approuvé.

2. Le PSIA partie IIIC, y compris la 3^e série de fiches, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les parties conceptionnelles n° I à IIIB approuvées le 18 octobre 2000 peuvent être consultés

sur Internet à l'adresse:

<http://www.aviation.admin.ch/themen/ebene3/00176/index.html?lang=fr>

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, téléphone 031 323 86 51
- l'Office fédéral du développement territorial (ARE)
Bundeshaus Nord, 3003 Berne, téléphone 031 322 47 34

31 août 2004

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) - Partie IIIC / 3e série

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.08.2004
Date	
Data	
Seite	4450-4450
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 901

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.